



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5975

du 02/12/2016

WBE – membres des personnels : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d'enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 - INFORMATIONS IMPORTANTES.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux candidats,
temporaires, temporaires
prioritaires, désignations

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux ;
- Aux Directeurs des établissements de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- A Messieurs les Recteurs des universités ;
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes écoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux Préfets coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux organisations syndicales ;

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : WBE – membres des personnels : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d’enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire 2017-2018 - INFORMATIONS IMPORTANTES.

Par la présente, je porte à votre connaissance plusieurs informations importantes au sujet des appels à candidatures pour l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année 2017-2018 qui seront publiés en janvier et février 2017 au Moniteur belge.

Merci d’en assurer une large diffusion, par exemple, en affichant la présente dans votre établissement ou votre institution.

1. Réforme des titres et fonctions

Le 1^{er} septembre 2016, est entrée en vigueur la réforme des titres et fonctions instituée par le décret et les arrêtés du gouvernement de la Communauté française suivants :

- Décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ;

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ;

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

Une circulaire d’information générale relative à cette réforme, concernant l’ensemble des réseaux d’enseignement, est diffusée sur le site des circulaires : http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5724

Cette circulaire concerne l’Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, l’Enseignement secondaire de plein exercice et en alternance, ordinaire et spécialisé, et l’Enseignement secondaire de promotion sociale.

Une application informatique spécifiquement dédiée à l’information sur la réforme des titres et fonctions est mise dès-à-présent à la disposition des candidats via le site enseignement.be, à l’adresse suivante : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27274>

Elle permettra au candidat de déterminer la qualité du titre dont il est porteur au regard de la fonction postulée, l’échelle barémique liée à la qualité du titre pour la fonction visée, ainsi que les cours accrochés à la fonction (c'est-à-dire les matières qu’il est habilité à enseigner et les niveaux visés).

2. Publication des appels de janvier et de février 2017

La parution au Moniteur belge des appels aux candidats pour l’enseignement obligatoire, les puériculteurs(trices) non statutaires, les maîtres et professeurs de religion aura lieu le **9 janvier 2017**.

Celle de l’appel aux candidats pour l’enseignement de promotion sociale aura lieu le **31 janvier 2017**.

Enfin Celle de l'appel aux candidats pour le personnel administratif aura lieu dans le courant du mois de **février 2017**.

La période de validité pour répondre aux **appels aux candidats publiés le 9 janvier** courra **jusqu'au 9 février 2017** inclus. J'attire d'ores et déjà votre attention sur la nécessité pour les candidats d'introduire **impérativement** toute candidature **dans ce délai**.

Il est toujours possible de postuler tout au long de l'année, en dehors de la période de validité de ces appels, toutefois une telle candidature ne sera jamais prise en compte par priorité lors des opérations de désignation et ne sera pas comptabilisée dans le dossier du candidat pour son classement sur la base du nombre de candidatures déposées.

D'autres appels spécifiques suivront dans le courant de l'année, pour l'enseignement supérieur (mars 2017) et pour les CPMS (mai 2017).

3. Publication des emplois vacants

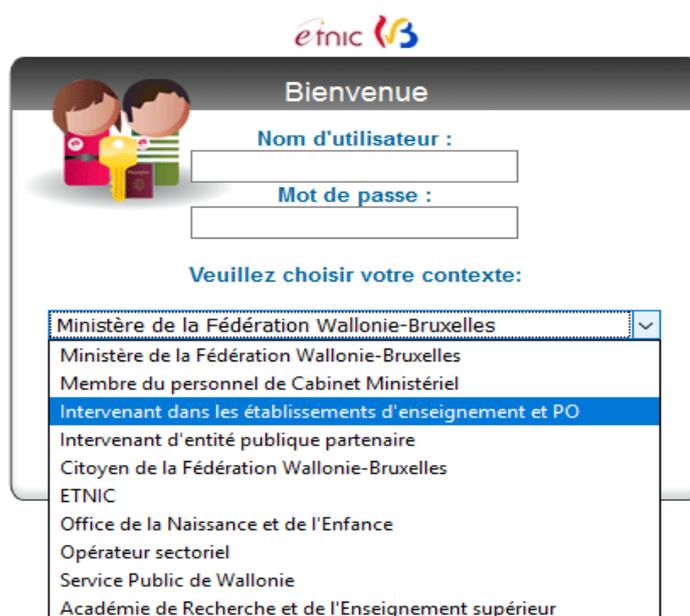
Je vous précise que la liste des emplois restant vacants à l'issue des opérations de réaffectation et de l'ensemble des opérations statutaires dans l'enseignement obligatoire (fondamental et secondaire) et dans les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sera publiée au moniteur belge le 13 janvier 2017.

4. Formulaire électronique

La réponse aux appels à candidature se fera uniquement au moyen d'un formulaire généré dans l'application informatique « WBE recrutement enseignement ».

Les liens pour se connecter à cette application sont publiés sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>, et sont accessibles sur sa page d'accueil, soit via le profil de « visiteur », soit via celui de « membre du personnel ».

La connexion à l'application « WBE recrutement enseignement » requiert au préalable l'identification via la fenêtre du portail CERBERE reproduite ci-dessous.



etic 13

Bienvenue

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Veuillez choisir votre contexte:

- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Membre du personnel de Cabinet Ministériel
- Intervenant dans les établissements d'enseignement et PO**
- Intervenant d'entité publique partenaire
- Citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- ETNIC
- Office de la Naissance et de l'Enfance
- Opérateur sectoriel
- Service Public de Wallonie
- Académie de Recherche et de l'Enseignement supérieur

Attention, le couple « identifiant (nom d'utilisateur)/mot de passe », est strictement lié au contexte défini par CERBERE.

Exemple : un couple « identifiant (nom d'utilisateur)/mot de passe » lié au contexte « citoyen » ne permet pas de s'identifier dans le contexte « intervenant dans les établissements d'enseignement et les PO ». Pour s'identifier dans ce dernier contexte, un couple « identifiant (nom d'utilisateur)/mot de passe » spécifique « intervenant dans les établissements d'enseignement et les PO » est requis.

Un guide de l'utilisateur CERBERE est publié sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>

Pour les membres du personnel disposant déjà d'un numéro matricule et d'un compte courriel professionnel :

Toutes les informations relatives à cet identifiant (création, modification, etc...), ont été envoyées à votre adresse courriel professionnelle (matricule@ens.cfwb.be) au cours de la semaine du 21 au 25 novembre 2016. En cas de nécessité, un service de support à la récupération des mots de passes est accessible par téléphone au 02/413 20 29. Afin d'assurer la sécurité des données à caractères personnels, cette demande devra impérativement être faite par le membre du personnel lui-même et des questions d'identification lui seront posées.

Pour les nouveaux membres des personnels :

Afin d'optimiser le traitement de son dossier, il est demandé au membre du personnel qui a bénéficié d'une première désignation depuis le premier janvier 2016, de créer un compte CERBERE qui correspond à sa nouvelle situation, à savoir « intervenant dans les établissements d'enseignement et les PO ». Le lien URL adéquat est publié sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be> et est accessible via le profil « membre du personnel »

Pour les nouveaux candidats :

Les nouveaux candidats doivent créer un couple « identifiant (nom d'utilisateur)/mot de passe ». Ils trouveront toutes les informations pour ce faire dans le guide d'utilisateur CERBERE mentionné plus haut : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>

Information importante :

Attention, les formulaires de candidature ne seront générés par l'application qu'à partir de la **date de la publication des appels**, soit à partir du **9 janvier 2017** pour les premiers appels. **La candidature ne pourra être introduite valablement qu'à partir de cette date.**

Les modalités pratiques pour compléter le formulaire seront précisées dans chacun des appels.

Services de support :

Pour toute question relative à la connexion et l'identification au portail CERBERE (avant connexion à l'application) :

Support technique : support@etnic.be – 02/8001010

Pour toute question relative à l'utilisation de l'application « WBE recrutement enseignement » (après identification au portail CERBERE et à partir du 9 janvier 2017)

Support WBE: recrutement.enseignement@cfwb.be -02/4132029

5. Documents à joindre à l'acte de candidature en réponse à l'appel du 9 janvier 2017

Les documents à joindre impérativement à l'acte de candidature seront de trois ordres :

1. Une copie du ou des diplôme(s) et/ou de la ou des attestation(s) provisoire(s) de réussite.

Les étudiants en dernière année d'études peuvent se porter candidats à un emploi. Cette candidature sera comptabilisée pour leur classement sur la base du nombre de candidatures, si et seulement si nous parvenons, à l'adresse indiquée dans l'appel, une copie de leur(s) diplôme(s) et/ou de leur(s) attestation(s) provisoire(s) de réussite, et ce avant le 31 décembre 2017, dernier délai.

Si cela n'a déjà été fait lors de la réponse à l'appel aux candidatures de janvier 2016, compte tenu de la réforme des titres et fonctions, nous inviterons tous les candidats à également nous transmettre, complémentirement au titre de capacité lié à la fonction postulée tout diplôme, attestation de réussite, certificat, ou tout autre document utile certifié ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'exhaustivité de ces informations permettra aux services de la Direction de la Carrière d'appliquer au mieux cette réforme à la situation de chaque candidat. Il sera possible, comme à l'occasion de l'appel de l'année passée, de déposer les documents numérisés (PDF et JPEG) dans l'application WBE Recrutement.

2. Un extrait de casier judiciaire visé à l'article 596 al2 du Code d'instruction criminelle

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparaît nécessaire de le commander et d'aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidature, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d'assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

3. Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise.

Les candidats possédant une expérience utile sont invités à joindre à leur dossier de candidature une copie de la lettre notifiant sa reconnaissance.

6. Un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour répondre aux questions

Les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci au numéro de téléphone, accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

02 / 413 20 29

Une adresse e-mail est également à leur disposition :

recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel et à l'ensemble des candidats potentiels, en ce compris les étudiants s'il échet, le contenu de la présente.

Je vous remercie dès à présent de votre collaboration.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE